

7. Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels¹

Arrangement de La Haye (1925),
révisé à Londres (1934) et à La Haye (1960)² (complété par l'Acte additionnel de Monaco (1961))³,
l'Acte complémentaire de Stockholm (1967) et le Protocole de Genève (1975)⁴, et modifié en 1979),
et Acte de Genève (1999)
(Union de La Haye)

Situation le 13 janvier 2012

État/OIG	Date à laquelle l'État/OIG est devenu partie à l'Arrangement	Date à laquelle l'État est devenu partie à l'Acte de Londres	Date à laquelle l'État est devenu partie à l'Acte de La Haye ²	Date à laquelle l'État est devenu partie à l'Acte complémentaire de Stockholm	Date à laquelle l'État/OIG est devenu partie à l'Acte de Genève
Albanie	19 mars 2007	–	19 mars 2007	19 mars 2007	19 mai 2007
Allemagne.....	1 ^{er} juin 1928	13 juin 1939 ⁵	1 ^{er} août 1984	27 septembre 1975	13 février 2010
Arménie	13 juillet 2007	–	–	–	13 juillet 2007
Azerbaïdjan.....	8 décembre 2010	–	–	–	8 décembre 2010
Belgique ⁶	1 ^{er} avril 1979	–	1 ^{er} août 1984	28 mai 1979	–
Belize.....	12 juillet 2003	–	12 juillet 2003	12 juillet 2003	–
Bénin	2 novembre 1986	2 novembre 1986	2 novembre 1986	2 janvier 1987	–
Bosnie-Herzégovine	24 décembre 2008	–	–	–	24 décembre 2008
Botswana	5 décembre 2006	–	–	–	5 décembre 2006
Bulgarie	11 décembre 1996	–	11 décembre 1996	11 décembre 1996	7 octobre 2008
Côte d'Ivoire.....	30 mai 1993	30 mai 1993	30 mai 1993	30 mai 1993	–
Croatie	12 février 2004	–	12 février 2004	12 février 2004	12 avril 2004
Danemark.....	9 décembre 2008	–	–	–	9 décembre 2008 ⁷
Égypte.....	1 ^{er} juillet 1952	1 ^{er} juillet 1952	–	–	27 août 2004
Espagne	1 ^{er} juin 1928	2 mars 1956	–	–	23 décembre 2003
Estonie	23 décembre 2003	–	–	–	23 décembre 2003
Ex-République yougoslave de Macédoine.....	18 mars 1997	–	18 mars 1997	18 mars 1997	22 mars 2006
Finlande.....	1 ^{er} mai 2011	–	–	–	1 ^{er} mai 2011
France ⁸	20 octobre 1930	25 juin 1939 ⁹	1 ^{er} août 1984	27 septembre 1975	18 mars 2007
Gabon	18 août 2003	–	18 août 2003	18 août 2003	–
Géorgie	1 ^{er} août 2003	–	1 ^{er} août 2003	1 ^{er} août 2003	23 décembre 2003
Ghana.....	16 septembre 2008	–	–	–	16 septembre 2008
Grèce.....	18 avril 1997	–	18 avril 1997	18 avril 1997	–
Hongrie ¹⁰	7 avril 1984	–	1 ^{er} août 1984	7 avril 1984	1 ^{er} mai 2004
Islande	23 décembre 2003	–	–	–	23 décembre 2003
Italie.....	13 juin 1987	–	13 juin 1987	13 août 1987	–
Kirghizistan	17 mars 2003	–	17 mars 2003	17 mars 2003	23 décembre 2003
Lettonie.....	26 juillet 2005	–	–	–	26 juillet 2005
Liechtenstein.....	14 juillet 1933	28 janvier 1951 ¹¹	1 ^{er} août 1984	27 septembre 1975	23 décembre 2003
Lituanie.....	26 septembre 2008	–	–	–	26 septembre 2008
Luxembourg ⁶	1 ^{er} avril 1979	–	1 ^{er} août 1984	28 mai 1979	–
Mali	7 septembre 2006	–	7 septembre 2006	7 septembre 2006	–
Maroc.....	20 octobre 1930	21 janvier 1941	13 octobre 1999	13 octobre 1999	–
Monaco.....	29 avril 1956	29 avril 1956 ¹²	1 ^{er} août 1984	27 septembre 1975	9 juin 2011
Mongolie	12 avril 1997	–	12 avril 1997	12 avril 1997	19 janvier 2008
Monténégro	3 juin 2006	–	3 juin 2006	3 juin 2006	5 mars 2012
Namibie	30 juin 2004	–	–	–	30 juin 2004
Niger.....	20 septembre 2004	–	20 septembre 2004	20 septembre 2004	–
Norvège	17 juin 2010	–	–	–	17 juin 2010
Oman	4 mars 2009	–	–	–	4 mars 2009
Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)	16 septembre 2008	–	–	–	16 septembre 2008
Pays-Bas ⁶	1 ^{er} avril 1979	–	1 ^{er} août 1984 ¹³	28 mai 1979 ¹³	–
Pologne.....	2 juillet 2009	–	–	–	2 juillet 2009
République arabe syrienne.....	7 mai 2008	–	–	–	7 mai 2008
République de Moldova	14 mars 1994	–	14 mars 1994	14 mars 1994	23 décembre 2003
République populaire démocratique de Corée	27 mai 1992	–	27 mai 1992	27 mai 1992	–
Roumanie.....	18 juillet 1992	–	18 juillet 1992	18 juillet 1992	23 décembre 2003
Rwanda.....	31 août 2011	–	–	–	31 août 2011
Sao Tomé-et-Principe.....	8 décembre 2008	–	–	–	8 décembre 2008
Sénégal	30 juin 1984	30 juin 1984	1 ^{er} août 1984	30 juin 1984	–

7. Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels¹

Arrangement de La Haye (1925),
révisé à Londres (1934) et à La Haye (1960)¹ (complété par l'Acte additionnel de Monaco (1961))¹,
l'Acte complémentaire de Stockholm (1967) et le Protocole de Genève (1975)¹, et modifié en 1979),
et Acte de Genève (1999)
(Union de La Haye)

État/OIG	Date à laquelle l'État/OIG est devenu partie à l'Arrangement	Date à laquelle l'État est devenu partie à l'Acte de Londres	Date à laquelle l'État est devenu partie à l'Acte de La Haye ²	Date à laquelle l'État est devenu partie à l'Acte complémentaire de Stockholm	Date à laquelle l'État/OIG est devenu partie à l'Acte de Genève
Serbie ¹⁴	30 décembre 1993	—	30 décembre 1993	30 décembre 1993	9 décembre 2009
Singapour.....	17 avril 2005	—	—	—	17 avril 2005
Slovénie.....	13 janvier 1995	—	13 janvier 1995	13 janvier 1995	23 décembre 2003
Suisse.....	1 ^{er} juin 1928	—	1 ^{er} août 1984	27 septembre 1975	23 décembre 2003
Suriname.....	25 novembre 1975	25 novembre 1975	1 ^{er} août 1984	23 février 1977	—
Tadjikistan.....	21 mars 2012	—	—	—	21 mars 2012
Tunisie.....	20 octobre 1930	4 octobre 1942 ¹⁵	—	—	—
Turquie.....	1 ^{er} janvier 2005	—	—	—	1 ^{er} janvier 2005
Ukraine.....	28 août 2002	—	28 août 2002	28 août 2002	23 décembre 2003
Union européenne.....	1 ^{er} janvier 2008	—	—	—	1 ^{er} janvier 2008
(Total : 60)	(60)	(12)	(34)	(34)	(44)

¹ L'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels a été adopté le 2 juillet 1999. L'Acte de Genève est entré en vigueur le 23 décembre 2003.

² Le Protocole de l'Acte de La Haye (1960) n'est pas encore entré en vigueur. Les États suivants ont ratifié ce Protocole ou y ont adhéré: Allemagne, Belgique, France, Italie, Liechtenstein, Maroc, Monaco, Pays-Bas et Suisse.

³ L'Acte additionnel de Monaco (1961) est entré en vigueur pour les États suivants à partir des dates indiquées: Allemagne (1^{er} décembre 1962), Espagne (31 août 1969), France (1^{er} décembre 1962), Liechtenstein (9 juillet 1966) et Monaco (14 septembre 1963).

⁴ Conformément aux dispositions de son article 11.2)a), le Protocole de Genève a cessé d'avoir effet le 1^{er} août 1984; toutefois, comme prévu par l'article 11.2)b) dudit Protocole, les États liés par le Protocole à partir des dates indiquées (Allemagne (26 décembre 1981), Belgique (1^{er} avril 1979), France (18 février 1980), Hongrie (7 avril 1984), Liechtenstein (1^{er} avril 1979), Luxembourg (1^{er} avril 1979), Monaco (5 mars 1981), Pays-Bas (1^{er} avril 1979), Sénégal (30 juin 1984), Suisse (1^{er} avril 1979) et Suriname (1^{er} avril 1979)) ne sont pas relevés de leurs obligations telles qu'elles découlent du Protocole en ce qui concerne les dessins ou modèles industriels dont la date de dépôt international est antérieure au 1^{er} août 1984.

⁵ L'Allemagne a notifié, le 16 août 2010, son acceptation d'extinction de l'acte de Londres (1934). L'extinction de l'Acte de Londres prendra effet trois mois après que le directeur général de l'OMPI aura reçu la dernière des notifications d'acceptation requises.

⁶ Les territoires en Europe de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas doivent être considérés comme un seul pays pour l'application de l'Arrangement de La Haye.

⁷ Non applicable aux îles Féroé mais applicable au Groenland à compter du 11 janvier 2011.

⁸ Y compris les départements et territoires d'outre-mer.

⁹ La France a notifié, le 20 septembre 2010, son acceptation d'extinction de l'acte de Londres (1934). L'extinction de l'Acte de Londres prendra effet trois mois après que le directeur général de l'OMPI aura reçu la dernière des notifications d'acceptation requises.

¹⁰ Avec la déclaration aux termes de laquelle la Hongrie ne se considère pas liée par le Protocole annexé à l'Acte de La Haye (1960). L'Acte de Londres n'est plus en vigueur à l'égard de la Hongrie depuis le 1^{er} février 2005.

¹¹ Le Liechtenstein a notifié, le 13 décembre 2010, son acceptation d'extinction de l'acte de Londres (1934). L'extinction de l'Acte de Londres prendra effet trois mois après que le directeur général de l'OMPI aura reçu la dernière des notifications d'acceptation requises.

¹² Monaco a notifié, le 9 mars 2011, son acceptation d'extinction de l'acte de Londres (1934). L'extinction de l'Acte de Londres prendra effet trois mois après que le directeur général de l'OMPI aura reçu la dernière des notifications d'acceptation requises.

7. Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels¹

Arrangement de La Haye (1925),
révisé à Londres (1934) et à La Haye (1960)¹ (complété par l'Acte additionnel de Monaco (1961))¹,
l'Acte complémentaire de Stockholm (1967) et le Protocole de Genève (1975)¹, et modifié en 1979),
et Acte de Genève (1999)
(Union de La Haye

¹³ Ratification pour le Royaume en Europe.

¹⁴ La Serbie est l'État assurant la continuation de la Serbie-et-Monténégro à compter du 3 juin 2006.

¹⁵ La Tunisie a notifié, le 10 juin 2011, son acceptation d'extinction de l'acte de Londres (1934). L'extinction de l'Acte de Londres prendra effet trois mois après que le directeur général de l'OMPI aura reçu la dernière des notifications d'acceptation requis.